

Maîtrise universitaire en Médecine, 2^e année (MMed 2) 2020 - 2021

Directive concernant le déroulement des modules et des examens

Généralités

La 2^e année d'études de la Maîtrise universitaire en Médecine comporte 7 modules. Chaque module est évalué et crédité séparément. Les cours qui font foi pour les évaluations sont ceux dispensés durant l'année académique 2020 -2021.

Inscription aux sessions d'examens

Les dates d'examen de l'année académique sont publiées dès la rentrée académique sur le site de l'École de médecine. L'inscription aux sessions d'examens d'hiver (février) et de printemps (mars-avril) est faite automatiquement au moment de l'inscription au semestre d'études correspondant.

Les étudiant·e·s qui, au terme de la session d'hiver 2021, se trouvent en échec simple aux modules M2.1, M2.2, M2.3 et/ou M2.4 peuvent choisir de participer à un rattrapage facultatif en avril 2021 pour un ou pour plusieurs des modules échoués ; les étudiant·e·s qui prennent cette option doivent s'y inscrire en suivant les instructions qui leur seront transmises lors de la publication de leurs résultats; les étudiant·e·s qui souhaitent reporter les examens échoués à l'année suivante doivent se présenter obligatoirement l'année suivante à la session d'hiver en même temps que les étudiant·e·s de 2^e année de Maîtrise universitaire.

Les étudiant·e·s en échec simple aux modules M2.5 et/ou M2.8 sont automatiquement inscrits aux examens de la session correspondante de l'année suivante.

En cas de force majeure empêchant un·e étudiant·e de se présenter à un examen, une demande de retrait motivée doit être soumise au bureau des examens AVANT le début de l'examen ; seules des situations exceptionnelles dûment attestées peuvent être soumises après le début de l'examen.

Aucune justification n'est prise en compte de manière rétroactive pour une ou plusieurs évaluations déjà présentées.

Toute absence injustifiée à un examen est sanctionnée par un échec.

Justification d'indisposition pendant les examens

Pour pouvoir être admise, toute indisposition ou absence pendant les examens doit être certifiée médicalement dans les 3 jours ouvrables qui la suivent et accompagnée d'une lettre explicative pour la poursuite des examens. Si l'étudiant·e se sent tout à coup mal pendant l'examen, il/elle peut quitter l'épreuve après avoir averti le/la référent·e académique et lui avoir remis son examen. Celui-ci ne sera pas corrigé. L'étudiant·e devra alors se rendre immédiatement chez le médecin et faire établir un certificat médical, daté du jour dudit examen, qui certifie alors son incapacité à présenter cet examen. Ce

certificat sera délivré au Bureau des examens de l'Ecole de médecine selon les prescriptions susmentionnées.

En tout état de cause, aucun certificat remis **après la communication des résultats** ne pourra être pris en considération.

La publication des résultats se fait environ trois semaines après le dernier examen d'une session dans le dossier académique électronique de chaque étudiant·e sur MyUnil. L'ensemble des crédits ECTS obtenus au cours de l'année est disponible sur le site MyUnil après la publication des derniers résultats de la session d'examens.

Après la publication des résultats, les étudiant·e·s qui le souhaitent peuvent consulter leurs épreuves selon des modalités qui figurent sur le site internet de l'Ecole. Ils/Elles doivent pour cela s'inscrire en suivant les instructions publiées avec les résultats.

Recours

Suite à la publication des résultats d'examens, l'étudiant·e peut déposer un recours motivé dans un délai de 30 jours auprès de la Commission de recours de l'Ecole de médecine (art. 19 du Règlement du Maîtrise universitaire en Médecine), le cas échéant après consultation de ses épreuves d'examen. Avant d'entreprendre une démarche de recours, il est recommandé de prendre connaissance des informations publiées à ce sujet sur le site internet de l'Ecole de médecine.

Les modalités de réussite de l'année et de passage à l'année suivante sont réglées comme suit (art. 14 et 15 du Règlement de Maîtrise universitaire en Médecine) :

- **60 crédits ECTS** acquis : la 2^e année de Maîtrise universitaire est réussie. Le/La candidat·e est promu·e en 3^e année.
- La compensation de notes entre les modules n'est pas possible. Cependant si un·e candidat·e échoue à un seul examen de module pour **5 points-QCM** au maximum, il peut les compenser avec les résultats des autres examens et ainsi obtenir les crédits ECTS manquants. Cette compensation ne se fait qu'après l'obtention du dernier résultat de l'année. Les résultats de l'examen ECOS ne sont pas transformés en points-qcm. Il n'y a donc pas de compensation possible entre les examens écrits et l'examen ECOS.
- **Moins de 60 crédits ECTS** acquis : la 2^e année est considérée comme échouée. Les modules réussis restent acquis. Pour le(s) module(s) échoué(s), l'étudiant·e bénéficie d'une seconde tentative. Il/Elle peut se représenter aux examens des modules insuffisants la même année à une session de rattrapage organisée pour les modules M2.1, M2.2, M2.3 et/ou M2.4 ou à la session d'examen correspondante l'année suivante. Un second échec à l'examen d'un même module entraîne un échec définitif avec exclusion du cursus de Maîtrise universitaire en Médecine.

Les règles particulières suivantes sont appliquées pour le passage en 3^e année de Maîtrise universitaire :

- **45-59 crédits ECTS acquis** : l'étudiant·e peut choisir de continuer à **titre conditionnel** ses études en 3^e année de Maîtrise. Il/Elle devra alors à la fois se présenter aux examens de la 2^e année et accomplir toutes les activités du programme de la 3^e année de Maîtrise universitaire. La promotion conditionnelle est proposée par courrier électronique, après le dernier examen, à chaque

étudiant·e qui en remplit les conditions. Elle ne prend effet que sur demande de l'étudiant·e .

- **Moins de 45 crédits ECTS acquis avec 2 modules au maximum échoués dont au moins un pour un maximum de 5 points-QCM au-dessous du seuil de réussite** : une promotion conditionnelle est possible aux conditions ci-dessus si l'étudiant·e peut compenser les points-QCM manquants à ce module par des points-QCM obtenus au-dessus du seuil de réussite sur l'ensemble des autres modules.

Descriptif de l'année

Module M2.TM « Travail de Maîtrise »

Type d'évaluation	: Validation par le tuteur d'un travail des étapes de réalisation du Travail de Maîtrise et remise du mémoire.
Nombre de crédits	: 5 crédits ECTS octroyés si toutes les étapes de la réalisation du Travail de Maîtrise sont validées conformément aux exigences fixées dans le Guide du Travail de Maîtrise.
Objectifs examinés	: Travail accompli pour la réalisation d'un Travail de Maîtrise et remise d'un mémoire
Délai	: 31 mai 2021

Module M2.1 « Oncologie interdisciplinaire, éthique, médecine aiguë »

Type d'examen	: 1 examen écrit sur tablette informatique (QCM et questions ouvertes de raisonnement clinique)
Nombre de crédits	: 9 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs examinés	: Les objectifs décrits dans le cahier de module distribué au début du module.
Examen principal	: Janvier 2021 (combiné avec l'examen du module M2.4)
Examen de rattrapage	: Avril 2021 ou l'année suivante au cours de la session d'hiver avec les étudiant·e·s de 2 ^e année de Maîtrise universitaire

Module M2.2 « Maladies chroniques complexes »

Type d'examen	: 1 examen écrit sur tablette informatique (QCM et questions ouvertes de raisonnement clinique)
Nombre de crédits	: 11 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs examinés	: Les objectifs décrits dans le cahier de module distribué au début du module.
Examen principal	: Janvier 2021 (combiné avec l'examen du module M2.3)
Examen de rattrapage	: Avril 2021 ou l'année suivante au cours de la session d'hiver avec les étudiant·e·s de 2 ^e année de Maîtrise universitaire.

Module M2.3 « Maladies infectieuses, hématologie, immunologie »

Type d'examen	: 1 examen écrit sur tablette informatique (QCM et questions ouvertes de raisonnement clinique)
Nombre de crédits	: 11 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs examinés	: Les objectifs décrits dans le cahier de module distribué au début du module.
Examen principal	: Janvier 2021 (combiné avec l'examen du module M2.2)

Examen de rattrapage : Avril 2021 ou l'année suivante au cours de la session d'hiver avec les étudiant·e·s de 2^e année de Maîtrise universitaire.

Module M2.4 « Médecine vasculaire, médecine légale, pharmacologie et addictions »

Type d'examen : 1 examen écrit sur tablette informatique (QCM et questions ouvertes de raisonnement clinique)

Nombre de crédits : 9 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.

Objectifs examinés : Les objectifs décrits dans le cahier de module distribué au début du module.

Examen principal : Janvier 2021 (combiné avec l'examen du module M2.1)

Examen de rattrapage : Avril 2021 ou l'année suivante au cours de la session d'hiver avec les étudiant·e·s de 2^e année de Maîtrise universitaire.

Module M2.5 « Généralisme II »

Type d'examen : 1 QCM et 1 test de concordance de scripts (TCS) sur tablette informatique

Nombre de crédits : 10 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins à la moyenne des 2 parties de l'examen.

Objectifs examinés : Les objectifs décrits dans le cahier de module M2.5 distribué au début du module ainsi que la matière du module M1.5 Généralisme I.

Examen principal : Janvier 2021

Examen de rattrapage : L'année suivante au cours de la session de printemps avec les étudiant·e·s de 2^e année de Maîtrise universitaire.

Module M2.8 « Compétences cliniques »

Type d'examen : 1 examen clinique objectif structuré (ECOS)

Nombre de crédits : 5 crédits ECTS octroyés après avoir validé :

- la participation aux activités de compétences cliniques du module M1.8 (HCT)

- l'e-learning TeamSTEPPS

- la participation aux cours-blocs du module M2.8

- obtenu la note 4 au moins à l'examen ECOS du module M2.8.

Objectifs examinés : Les objectifs d'apprentissage des activités de compétences cliniques tels que décrits dans les cahiers de module M1.8, M2.8 et dans le Cahier des cours blocs.

Examen principal : Mars 2021

Examen de rattrapage : L'année suivante au cours de la session de printemps avec les étudiant·e·s de 2^e année de Maîtrise universitaire.